

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 12 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le douze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 22
Présents : 19
Votants : 19 + 0 pouvoir

Date de convocation : 02/09/2025
Date d'affichage : 02/09/2025

Présents : Mrs. Mmes : GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis - MANENTI Rémy - RIZZON Bruno - GACHET Roger - MICHELLAND Bruno - RICO PEREZ José - Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - MASSUTTI Carole - JALLIFIER VERNE Christelle - JABOUILLE Martine - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - PEREZ Stéphanie

Excusés :
Mrs. Mmes : DELWAL Jean Luc - GENON Marie - BIBOLLET Nicolas

A été nommée secrétaire de séance : Véronique GAZET



Objet : Aide aux particuliers dans le cadre de la rénovation des façades de la Grande Rue de la commune déléguée d'Aiguebelle.

Vu la délibération du 16 février 2024 portant, dans le cadre de la rénovation de la traversée de la Grande Rue d'Aiguebelle, sur l'aide allouée aux particuliers souhaitant rénover leurs façades et sur le règlement d'attribution des dites subventions,

Vu la demande de subvention présentée par madame COMBET CHARPENTRON Elisabeth pour les travaux de rénovation de la façade et de la remise en état de 6 volets d'origine sis Grande Rue Aiguebelle 73220 VAL-D'ARC,

Vu l'avis du COPIL/Commission opération façades en date du 10 septembre 2025,

Vu la présentation du dossier en séance du Conseil Municipal en date du 12 septembre 2025 et son avis favorable,

Vu la déclaration attestant l'achèvement de travaux et vérification par le COPIL,

Le conseil Municipal décide après délibération d'accorder une subvention d'un montant de 2.237,24 Euro (deux mille deux cent trente-sept euros et vingt-quatre centimes) à madame COMBET CHARPENTRON Elisabeth.

Ce montant correspond à 40% du montant TTC de la facture acquittée soit 5.468,10 euros (rénovation façade et forfait de 150€uros par volet remis en état).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Véronique GAZET



Monsieur le Maire
Hervé GENON

